

ARRÊTÉ N° 2025_208

MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2024-183 DU 13 MAI 2024 DÉSIGNANT LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE COMPÉTENTS POUR CONTRÔLER LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO- SOCIAUX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-13, et L.133-2 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M.Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté n°2024-183 du 13 mai 2024 du président du Conseil départemental désignant les agents départementaux de l'inspection générale compétents pour contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les arrêtés du président du Conseil départemental n°2024-368 du 21 octobre 2024 et du 5 novembre 2024 complétant l'arrêté n° 2024-183 du 13 mai 2024 désignant les agents départementaux de l'inspection générale compétents pour contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'article premier de l'arrêté n° 2024-183 du 13 mai 2024 est modifié pour l'agent chargé des fonctions d'inspection comme suit :

M. Thierry Mammez est remplacé par Mme Claire Gibierge.

Le reste sans changement

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250725-2025_208-AR



ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le